

Séance ordinaire du 8 octobre 2019

Séance ordinaire du conseil tenue au lieu habituel des séances, ce mardi 8 octobre 2019 à laquelle étaient présents : M. Martin Couillard, M. Benjamin Bourcier, M. Martin Dumaresq, M. Jacques Giroux, sous la présidence de M. Gaétan Ménard formant quorum.

M. Guy Lemieux et M. Mathieu Mercier sont absents à cette séance.

Mme Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière est présente à cette séance.

Résolution no 19-145 **Ouverture de la séance**

Proposé par : M. Martin Dumaresq
Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que la séance ordinaire du 8 octobre 2019 soit et est ouverte.

Adopté

Résolution no 19-146 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Proposé par : M. Martin Couillard
Appuyé par : M. Martin Dumaresq

Et résolu unanimement

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 octobre 2019 soit adopté.

Adopté

Résolution no 19-147 **Adoption du procès-verbal**

Proposé par : M. Martin Couillard
Appuyé par : M. Martin Dumaresq

Et résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire 10 septembre 2019 et du 17 septembre 2019 soit accepté tel que rédigé à l'exception de la résolution no. 19-142.

Mme Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière informe le conseil municipal que pour l'achat d'un camion incendie, nous devons faire un appel d'offres public donc M. Gaétan Ménard, Maire mentionne que :

Par la présente, je vous informe que j'exerce le droit de veto qui m'est conféré par l'article 142 du Code municipal à l'égard de la résolution no. 19-142 et je demande que cette résolution soit soumise à la prochaine séance du conseil pour reconsidération.

Gaétan Ménard
Maire

Adopté

Annotation 19-148

Mme Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière quitte la séance pour les deux points concernant le 101 rue Girouard

Résolution no. 19-149
Abrogation de la résolution #19-095 – PPCMOI #19-01
101, rue Girouard

ATTENDU Qu'une demande d'approbation d'un Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été présentée au conseil municipal concernant la propriété du 101, rue Girouard;

ATTENDU La résolution #19-095 par laquelle le conseil a approuvé la demande de PPCMOI #19-01;

ATTENDU Qu'une consultation publique sur le projet de résolution approuvant le PPCMOI #19-01 a été tenue le 9 juillet 2019,

ATTENDU Que le conseil n'avait pas en main toutes les informations relatives à la demande de PPCMOI #19-01 lors de l'approbation du projet et lors de la consultation publique;

ATTENDU Que le conseil souhaite recommencer le processus d'approbation prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

En conséquence,

Il est proposé par : M. Benjamin Bourcier
appuyé par : M. Martin Couillard

Et résolu unanimement,

Que soit abrogée la résolution #19-095.

Adopté

Résolution no. 19-150
Projet de résolution – PPCMOI #2019-01 – 101, rue Girouard

- ATTENDU** Qu'une demande d'approbation d'un Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant le numéro 2019-01 a été présentée au conseil municipal concernant la propriété du 101, rue Girouard;
- ATTENDU** Que la demande vise l'occupation du bâtiment du 101, Girouard par une entreprise offrant un service de paysagement;
- ATTENDU** Que le bâtiment doit servir à des fins d'entreposage d'équipement et de produits utilisés par l'entreprise;
- ATTENDU** Que le bâtiment pourrait également servir à des fins accessoires à la résidence située sur le même lot;
- ATTENDU** Que le bâtiment est affecté d'un usage commercial depuis sa construction en 1987;
- ATTENDU** La recommandation #19-22 émise par le comité consultatif d'urbanisme le 3 juin 2019;
- ATTENDU** Que le projet particulier respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- ATTENDU** Que le conseil municipal souhaite concilier la réaffectation de l'immeuble et la préservation de la qualité de vie des résidents de la rue Girouard;

En conséquence,

Il est proposé par : M. Martin Couillard
appuyé par : M. Benjamin Bourcier

Et résolu unanimement,

Que le conseil municipal accorde la demande de PPCMOI #2019-01, aux conditions suivantes :

1. Qu'il n'y ait aucun entreposage extérieur ;
2. Que l'espace extérieur servant aux besoins de l'entreprise soit limité à l'entrée pavée devant le garage montrée au certificat de localisation daté du 7 décembre 2018 et signé par l'arpenteur-géomètre Jean-Claude Fontaine ;
3. Que les remorques utilisées par l'entreprise soient stationnées uniquement dans le garage ou dans l'entrée devant celui-ci;
4. Qu'aucune amélioration extérieure du bâtiment, sauf celles montrées aux croquis joints à la demande et celles requises pour la conservation du bon état du bâtiment, ne soit autorisée sans le dépôt d'une nouvelle demande de PPCMOI;
5. Que soit installé un écran visuel, tel des arbres, une clôture ou une haie, entre les fenêtres du bâtiment et le 99, rue Girouard, sur une longueur minimale de 24,6 m

Que la présente autorisation donnée par le conseil ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Adopté

Annotation no. 19-151

Une correction est mentionnée à l'annotation 19-110 qui devrait se lire »Suite à l'assemblée publique de consultation du 9 juillet 2019, ce dossier sera reporté à la séance du 10 septembre 2019.

Résolution no. 19-152
Présentation des comptes

Proposé par : M. Benjamin Bourcier

Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que la liste des comptes payés et des comptes à payer en date 8 octobre 2019 soit approuvée :

Chèques 16037 à 16076 au montant de 107 750,57 \$

Prélèvements 3063 à 3084 au montant de 4 794,37 \$

La liste des salaires est également déposée.

Je, Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présence qu'il y a des crédits disponibles pour des fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus ont été projetées par le conseil municipal ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions du Conseil à cette séance.

Adopté

Résolution no. 19-153
Transfert postes budgétaires

Proposé par : M. Martin Dumaresq

Appuyé par : M. Martin Couillard

Et résolu unanimement

Qu'un montant de 1 200 \$ soit transféré du poste budgétaire Formation 02 11000 454 au poste budgétaire Cotisation de l'employeur 02 13000 200;

Qu'un montant de 150 \$ soit transféré du poste budgétaire Service Incendie 23 03000 000 au poste budgétaire Vêtements chaussures 02 22000 650;

Qu'un montant de 1 600 \$ soit transféré du poste budgétaire Fournitures 01 1300 670 au poste budgétaire Cotisation Employeur 02 32000 200;

Qu'un montant de 700 \$ soit transféré du poste budgétaire Fournitures bureau 02 13000 670 au poste budgétaire Cotisation employeur 02 61000

Qu'un montant de 400 \$ soit transféré du poste budgétaire Fournitures 02 13000 670 au poste budgétaire Cotisation Employeur 02 70230 200;

Qu'un montant de 60 \$ soit transféré du poste budgétaire Administration et Informatique 02 70230 414 au poste budgétaire Animation Publicité 02 70230 349;

Qu'un montant de 5 000 \$ soit transféré du poste budgétaire Centre communautaire (4 000 \$) 23 08000 000 et Divers 23 08000 729 (1 000 \$) au poste budgétaire Église 23 02 000 722;

Qu'un montant de 200 \$ soit transféré du poste Église 23 02 000 722 au poste budgétaire Quote Part MRC 02 13000 951;

Qu'un montant de 60 \$ soit transféré du poste budgétaire Administration et informatique 02 70230 414 au poste budgétaire Téléphone bibliothèque 02 70230 331;

Qu'un montant de 200 \$ soit transféré du poste budgétaire Réceptions 02 11000 493 au poste budgétaire Quote Part 02 13000 951;

Qu'un montant de 160 \$ soit transféré du poste budgétaire Frais de Déplacement 02 22000 310 au poste budgétaire Système Télécommunications 02 22000 3999;

Qu'un montant de 300 \$ soit transféré du poste budgétaire Entretien et Réparation Véhicule 02 2200 525 au poste budgétaire Carburant 02 22000 631;

Qu'un montant de 2 000 \$ soit transféré du poste budgétaire Service Incendie 2 000 \$ au poste budgétaire Vêtement Chaussures 02 22000 650;

Qu'un montant de 3 000 \$ soit transféré du poste budgétaire Entretien et Réparation Bâtiments 02 32000 522 au poste budgétaire Entretien Chemin et Trottoirs 02 32000 521;

Qu'un montant de 1 000 \$ soit transféré du poste budgétaire Service Professionnels 02 61000 411 au poste budgétaire Cotisation Employeur 02 61000 200;

Qu'un montant de 150 \$ soit transféré du poste budgétaire Entretien et Réparation Patinoire 02 70130 522 au poste budgétaire Électricité Parc 02 70140 681;

Qu'un montant de 8 000 \$ soit transféré du poste budgétaire Église 23 02000 722 au poste budgétaire Rémunération moniteur 02 70150 141;

Qu'un montant de 325 \$ soit transféré du poste budgétaire Administration et informatique 02 70230 414 au poste budgétaire Cotisation employeur 02 70230 200;

Adopté

Résolution no. 19-154
Prêt d'Honneur

Proposé par : M. Jacques Giroux
Appuyé par : M. Benjamin Bourcier

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise l'achat de deux billets de 65 \$ dans le cadre du banquet annuel du Prêt d'Honneur qui aura lieu le 16 novembre 2019.

Adopté

Annotation 19-155
Dérogation mineures no. 2019-04 concernant la propriété du 304
Chemin St-Louis

Ce point est reporté à la séance du 12 novembre pour permettre d'avoir un surplus d'information.

Résolution no. 19-156
Dérogation mineure no. 2019-05 concernant la propriété du 478
Chemin St-Louis

ATTENDU Qu'une demande de dérogation mineure portant le numéro 2019-05 a été présentée au conseil municipal concernant la propriété du 478, St-Louis;

ATTENDU Que la demande a pour effet d'autoriser une marge arrière de 4,02m pour la partie du bâtiment principal qui a fait l'objet d'un agrandissement en 1986;

ATTENDU Que le Règlement de zonage numéro 2002-127, à la grille des usages et normes, prévoit une marge arrière minimale de 8 mètres;

ATTENDU La recommandation #19-30 émise par le comité consultatif d'urbanisme le 16 septembre 2019;

ATTENDU Considérant que la construction a fait l'objet d'un permis ;

En conséquence,

Il est proposé par : M. Martin Couillard
appuyé par : M. Martin Dumaresq

Et résolu unanimement,

D'accepter la dérogation demandée.

Adopté

Résolution no. 19-157
Reddition de comptes 2018

Attendu que le ministère des Transport a versé une compensation de 11 381\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2018;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Pour ces motifs, sur une proposition de M. Martin Couillard
appuyé par : M. Martin Dumaresq, il est
unanimement résolu et adopté que la municipalité de St-Etienne-de-
Beauharnois informe le ministère des transports de l'utilisation des
compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et
2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la
responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du
volet Entretien des routes locales.

Adopté

Résolution no. 19-158
Travaux programme aide voirie

Proposé par : M. Jacques Giroux
Appuyé par : M. Martin Dumaresq

Que le conseil municipal autorise différents travaux d'asphalte sur le
chemin de l'Église ainsi que sur le Chemin de la Rivière dans le cadre du
programme de l'aide à la voirie dont une aide financière de 10 229 \$ nous
a été accordée.

Adopté

Résolution no. 19-159
Taxibus

ATTENDU l'intention de la MRC de Beauharnois-Salaberry de poursuivre
les services de Taxibus Beauharnois-Salaberry, sur les

territoires des municipalités de Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Stanislas-de-Kostka, Saint-Étienne-de-Beauharnois, Sainte-Martine et Saint-Urbain-Premier, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019;

ATTENDU que ce projet a pour objectif d'offrir un service de transport de qualité et ajusté aux besoins des usagers en milieu rural; de briser l'isolement des populations rurales en périphérie des centres de services; de contrer l'exode et/ou la migration des jeunes et des aînés en milieu rural vers les milieux urbains; de stimuler l'activité économique de la région par le transport des personnes; de favoriser la persévérance scolaire, et; de diminuer l'impact environnemental associé au transport;

ATTENDU que la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois désire poursuivre son adhésion au projet de Taxibus Beauharnois-Salaberry 2019.

ATTENDU que ce projet nécessite un investissement total estimé à 340 000 \$;

ATTENDU l'intention de la MRC de se prévaloir d'une aide financière de 100 000 \$ octroyée dans le cadre du programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU que la contribution des usagers pour l'année 2019 est estimée à 110 000 \$

ATTENDU que la contribution des municipalités de Saint-Étienne-de-Beauharnois, Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Stanislas-de-Kostka et Saint-Urbain-Premier est estimée au montant de 90 000 \$;

ATTENDU que la contribution de la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois est estimée à 13 500 \$;

En conséquence,

Il est proposé par : M. Martin Couillard
appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

De confirmer son adhésion au projet de Taxibus Beauharnois-Salaberry 2019.

De verser au projet pour un montant maximal de 6 000 \$ applicable à l'année 2019 d'opération du projet.

D'appuyer le dépôt d'une demande de subvention pour un montant de 7 500 \$ à même le fonds développement des territoires ruraux 2019 / projets locaux, aux fins de la réalisation dudit projet.

De collaborer à la mise en œuvre dudit projet sur son territoire municipal.

D'autoriser Mme Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité.

Adopté

Résolution no. 19-160
Avis de changement no. 1 – Ligne de rive

Proposé par : M. Benjamin Bourcier

Appuyé par : M. Martin Couillard

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise l'avis de changement no. 1 pour le marquage supplémentaire de ligne de rive sur le rang du Dix dans le cadre des travaux effectués par AliExcavation Inc.

Adopté

Résolution no. 19-161
Ajournement de la séance

Proposé par : M. Benjamin Bourcier

Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que la séance ordinaire du 8 octobre 2019 soit ajournée au 15 octobre 2019.

Adopté

Gaétan Ménard

Maire

Ginette Prud'Homme

Directrice générale et secrétaire trésorière